

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1674

28 juin 2014

### SOMMAIRE

|  |       |   |       |
|--|-------|---|-------|
| Achilles Holdings 1 S.à r.l. ....                | 80314 | Eperfan S.A. ....                           | 80306 |
| Ades S.à.r.l. ....                               | 80312 | E-Teq ....                                  | 80311 |
| Allard Invest Brésil 1 S.A. ....                 | 80312 | Everfin Holding S.A. ....                   | 80308 |
| A.M.E SA ....                                    | 80347 | Finalux Invest ....                         | 80344 |
| Axilux Sàrl ....                                 | 80313 | Financière de Vins d'Exception S.A. ....    | 80306 |
| Brever M. Sàrl ....                              | 80313 | Five Stars Immo Lux S.A. ....               | 80306 |
| CALI Europe ....                                 | 80312 | Flex Invest S.A. ....                       | 80306 |
| Compétences Plus Actions ....                    | 80310 | Fondaco Lux S.A. ....                       | 80307 |
| Coveris Intermediate Holdings S.à r.l. ...       | 80309 | Global Business International S.à r.l. .... | 80308 |
| CPEX S.A. ....                                   | 80310 | globeSettle ....                            | 80352 |
| Cucina Holdings S.à r.l. ....                    | 80314 | GS 2 Holdings S.à r.l. ....                 | 80307 |
| Dagobert Holding S.A. ....                       | 80310 | Heritam SICAV ....                          | 80313 |
| Dexia Equities L ....                            | 80309 | Immo Invest du Limpertsberg S.A. ....       | 80331 |
| Dexia Equities L ....                            | 80309 | JM Peinture S.à r.l. ....                   | 80308 |
| Dexia Quant ....                                 | 80312 | Laboratoires Bailleul S.A. ....             | 80307 |
| Dibelux S.à r.l. ....                            | 80310 | LUNOCA Consulting S.à r.l. ....             | 80339 |
| DIC Poland sp. z o.o. Luxembourg Branch<br>..... | 80352 | Nettaxis S.à r.l. ....                      | 80342 |
| DM Sports Management S.à r.l. ....               | 80308 | Nordic Trust Services S.A. ....             | 80345 |
| Eaton Properties S.à r.l. ....                   | 80311 | Philomelos S.à r.l. ....                    | 80332 |
| Ecolab Lux 1 S.à r.l. ....                       | 80308 | SES Broadband Services S.A. ....            | 80311 |
| Ecolab Lux 4 S.à r.l. ....                       | 80311 | Siam Thai Massage S.à r.l. ....             | 80346 |
| Ecolab Lux 9 S.à r.l. ....                       | 80313 | Soceurfin S.A., SPF ....                    | 80351 |
| Edam Holding S.à r.l. ....                       | 80345 | Société d'Investissements Cime S.A. ....    | 80349 |

**Five Stars Immo Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 3, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 158.849.

Le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058462/11.

(140067817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**Eperfan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5333 Moutfort, 17, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 129.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014058429/11.

(140067431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**Financière de Vins d'Exception S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 184.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.03.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014058456/12.

(140067168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**Flex Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.627.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 10 avril 2014*

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la société les deux personnes suivantes:

- Richard VERWER, né le 12 avril 1965 à Amsterdam, Pays-Bas et demeurant professionnellement à Haaksbergweg 71, 1101 BR Amsterdam, Pays-Bas;

- Laurens RINKES, né le 07 mai 1976 à Rotterdam, Pays-Bas et demeurant professionnellement à Haaksbergweg 71, 1101 BR Amsterdam, Pays-Bas

Leur mandat se terminera à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

L'assemblée a été informée du changement de dénomination sociale de l'administrateur en fonction H&P Trust Company (Netherlands) B.V. en Henley Trust (Netherlands) B.V. et du changement de son adresse à Haaksbergweg 71, 1101 BR Amsterdam, Pays-Bas

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Certifié sincère et conforme

FLEX INVEST S.A.

Référence de publication: 2014058463/20.

(140067514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**Laboratoires Bailleul S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 186.151.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 9 avril 2014 que:

- Monsieur Patrice BIGOU, administrateur de la société, a été nommé aux fonctions de président du conseil d'administration de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur;

- Monsieur Elie ANSELIN, administrateur de la société, demeurant à CH-1213 Petit-Lancy, 9, Rampe du Pont- Rouge (Suisse) a été nommé aux fonctions d'administrateur délégué, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059329/15.

(140068133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

---

**GS 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.780.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant

- Marielle STIJGER, Gérant

- Dominique LE GAL, Gérant

- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Dominique Le Gal

*Gérant*

Référence de publication: 2014058488/19.

(140067707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Fondaco Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.128.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale Ordinaire du 10 avril 2014*

En date du 10 avril 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Madame Sharon Hamlyn en qualité d'administrateur,

- de renouveler les mandats de Monsieur Fabio Libertini et de Monsieur Henri Ninove en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,

- de nommer Monsieur Paolo Crozzoli, 47 Boulevard Prince Henri, 1724 Luxembourg en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Fondaco Lux SA*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014058464/20.

(140067831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Global Business International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 177.552.

Par la présente je vous informe de ma démission avec effet immédiat de mon mandat de gérant de votre société.  
Luxembourg, le 19/03/2014. Luc Sunnen.

Référence de publication: 2014058479/9.

(140067734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Everfin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 21.111.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058445/10.

(140067223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**DM Sports Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. JM Peinture S.à r.l.).**

Siège social: L-4391 Pontpierre, 6, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 148.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2014058387/12.

(140067910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Ecolab Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 332.577.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 132.319.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance*

En date du 24 avril 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants avec effet immédiat:

*Gérants A:*

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Jean Gil Pires, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Giuseppe di Modica, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

*Gérant B:*

- Ralph Gichtbrock, demeurant professionnellement à Ecolab-Allee 1, D-40789 Monheim am Rhein, Allemagne.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014058400/23.

(140067295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

Le rapport annuel au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DEXIA EQUITIES L*

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014058374/13.

(140067097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Coveris Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.252.

Par résolutions signées tenue en date du 14 avril 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gary Masse, avec adresse professionnelle au 11, Brendan Way, Suite 100, SC 29615 Greenville, Etats-Unis, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Jack Knott, avec adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2014.

Référence de publication: 2014058321/15.

(140067861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 22 avril 2014:

- a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, en date du 1<sup>er</sup> mai 2013

Monsieur Willy LAUWERS, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles, en date du 27 mai 2013

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Tanguy DE VILLENFAGNE, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Vincent HAMELINK, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jan VERGOTE, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

CANDRIAM LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2015

- a renouvelé le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2015.

*Pour DEXIA EQUITIES L*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014058373/26.

(140067096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Compétences Plus Actions, Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 67.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014058341/10.

(140067134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**CPEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 avril 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014058348/11.

(140067303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Dibelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 184.310.

EXTRAIT

Madame Valery Guderzo, associé unique de la société et gérant unique de la société, réside désormais au 46, les terrasses du levant, F- 20137 Porto Vecchio, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058357/12.

(140067656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Dagobert Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 35.275.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 14 mars 2014*

1. La cooptation de Madame Ruth RÖMER décidée par les administrateurs restants en date du 17 janvier 2014 n'a pas été ratifiée.

2. Madame Laetitia CARIAUX, administrateur de sociétés, née à Bastogne (Belgique), le 16 mars 1984, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, Rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, Rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Monique JUNCKER et de Monsieur Hans DE GRAAF, président du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour DAGOBERT HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014058359/21.

(140066847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**SES Broadband Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 57.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058041/9.

(140066929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Eaton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 121.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2014058394/11.

(140067630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**E-Teq, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1867 Howald, 16, rue Ferdinand Kuhn.  
R.C.S. Luxembourg B 140.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014058392/11.

(140067433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Ecolab Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.182.506,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 153.397.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance*

En date du 24 avril 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants avec effet immédiat:

*Gérants de catégorie A:*

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Jean Gil Pires, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Giuseppe di Modica, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

*Gérant de catégorie B:*

- Ralph Gichtbrock, demeurant professionnellement à Ecolab-Allee 1, D-40789 Monheim am Rhein, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014058403/23.

(140067315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Ades S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 82.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*La gérance*

Référence de publication: 2014058245/10.

(140067902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Allard Invest Brésil 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 153.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Allard Invest Brésil 1 S.A.*

Référence de publication: 2014058213/10.

(140067296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**CALI Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 75.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société CALI Europe*

*Signature*

Référence de publication: 2014058323/13.

(140067516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Dexia Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.  
R.C.S. Luxembourg B 87.647.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 22 avril 2014:

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Bart GOOSENS, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Vincent HAMELINK, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jan VERGOTE, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2015

- a renouvelé le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2015.

*Pour DEXIA QUANT*

*Société d'Investissement à Capital Variable*

*RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.*

*Société Anonyme*

Référence de publication: 2014058377/21.

(140067088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---



**Heritam SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 56.140.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014058522/9.  
(140067488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**Axilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 92.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 25/04/2014.  
Référence de publication: 2014058270/10.  
(140067598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**Breuer M. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, route de Wilwerdange.  
R.C.S. Luxembourg B 92.160.

Aufgrund eines materiellen Fehlers der am 24. April 2014 unter der Referenznummer L140066262 im Handels- und Firmenregister hinterlegten Statuten, werden diese koordinierten Statuten durch die nun folgenden überarbeiteten koordinierten Statuten ersetzt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, den 25. April 2014.  
Référence de publication: 2014058279/12.  
(140067795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**Ecolab Lux 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 171.985.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance*

En date du 24 avril 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants avec effet immédiat:

*Gérants de catégorie A:*

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Jean Gil Pires, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Giuseppe di Modica, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

*Gérant de catégorie B:*

- Ralph Gichtbrock, demeurant professionnellement à Ecolab-Allee 1, D-40789 Monheim am Rhein, Allemagne.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014058406/23.

(140067353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**Cucina Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.400,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 143.069.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant

- Marielle STIJGER, Gérant

- Dominique LE GAL, Gérant

- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Dominique Le Gal

*Gérant*

Référence de publication: 2014058322/20.

(140067998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**Achilles Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.952.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of March at 11.30 pm.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), (hereinafter "Luxembourg"),

Appeared

A. AIF VII Euro Holdings, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Companies Register of Cayman Islands under the number WK-23416, represented by its general partner Apollo Advisors VII (EH), L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number WK-23405, hereafter referred to as "AIF VII Euro Holdings, L.P.";

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 26 March 2014.

B. AP Achilles Holdings (EH-1), LLC, a limited liability company formed under the laws of Delaware, with principal office at 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4884288, hereafter referred to as "AP Achilles Holdings (EH-1), LLC";

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 26 March 2014.

C. AP Achilles Holdings (EH-2), LLC, a limited liability company formed under the laws of Delaware, with principal office at 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4884303, hereafter referred to as "AP Achilles Holdings (EH-2), LLC";

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 26 March 2014.

D. AP Achilles Holdings (EH-3), LLC, a limited liability company formed under the laws of Delaware, with principal office at 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4884306, hereafter referred to as "AP Achilles Holdings (EH-3), LLC";

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 26 March 2014.

E. AP Achilles Holdings (EH-4), LLC, a limited liability company formed under the laws of Delaware, with principal office at 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4884307, hereafter referred to as "AP Achilles Holdings (EH-4), LLC";

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 26 March 2014.

F. CVC European Equity Partners V (A) L.P., a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-22056 represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, hereafter referred to as "CVC European Equity Partners V (A) L.P.";

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 26 March 2014.

G. CVC European Equity Partners V (B) L.P., a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-24527, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, hereafter referred to as "CVC European Equity Partners V (B) L.P.";

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 26 March 2014.

H. CVC European Equity Partners V (C) L.P., a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-24524, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, hereafter referred to as "CVC European Equity Partners V (C) L.P.";

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 26 March 2014.

I. CVC European Equity Partners V (D) L.P., a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-25044, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, hereafter referred to as "CVC European Equity Partners V (D) L.P.";

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 26 March 2014.

J. CVC European Equity Partners V (E) L.P., a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-25043, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, hereafter referred to as "CVC European Equity Partners V (E) L.P.";

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 26 March 2014.

K. Mr Matthew Wilson, residing at Udiam Farm, Junction Road, Bodiam, East Sussex, TN32 5XD, hereafter referred to as "Mr Matthew Wilson";

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 27 March 2014.

L. SJT Limited, a company incorporated in Jersey (registered no. 99214), whose registered office is at 22-24 Seale Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands and registered with the Companies Register of Jersey under number 99214, acting as nominee and trustee, hereafter referred to as "SJT Limited";

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 26 March 2014.

M. AP Selene Co-Invest, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Inter-trust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Register of Cayman Islands under number 47085, hereafter referred to as "AP Selene Co-Invest, L.P.";

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 27 March 2014.

N. Bishop L.P. a Jersey limited partnership, having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey, JE2 3QJ and registered under number 322, hereafter referred to as "Bishop L.P.";

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 26 March 2014.

O. AP Helios Co-Invest, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Inter-trust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Register of Cayman Islands under number 46643, hereafter referred to as "AP Helios Co-Invest, L.P."

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 26 March 2014.

(A. to O. here-above being hereafter also referred to as the "Shareholders");

P. Mr Mark Cloutier, residing at 1489, Bramwell, B.C. West Vancouver, Canada, hereafter referred to as "Mr Mark Cloutier" or the "Subscriber",

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 27 March 2014.

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders declared that they are the shareholders of Achilles Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.952 and with a share capital of GBP 705,521.-, incorporated by a notarial deed dated 8 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2471, dated 16 November 2010 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles of Association") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 27 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 2186, dated 6 September 2013.

The Shareholders recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To increase the share capital of the Company by an amount of at least thirteen pence sterling (GBP 0.13.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred and five thousand five hundred and twenty-one pounds sterling (GBP 705,521.-) to an amount of at least seven hundred and five thousand five hundred and twenty-one pounds and thirteen pence sterling (GBP 705,521.13.-), it being understood that the final amount of share capital increase of the Company will be confirmed by the shareholders of the Company as represented by their attorney(s) in fact in accordance with an "Allocation spreadsheet", prepared by Ernst & Young LLP and completed following a meeting of the Brit PLC board of directors on 27 March 2014 to determine the offer price for the initial public offering of Brit PLC (the "Board Meeting").

2. To accept the subscription by AIF VII Euro Holdings, L.P. of at least one (1) new class A share (a "Class A Share") with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) as well as the payment of a share premium (if any), it being understood that the final number of the Class A Shares and the amount of share premium (if any) will be determined by the shareholders of the Company as represented by their attorney(s) in fact in accordance with an "Allocation spreadsheet", prepared by Ernst & Young LLP and completed following the Board Meeting, to be fully paid by a contribution in kind consisting of the one (1) class A1 share that AIF VII Euro Holdings, L.P. holds in Achilles Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.958 and with a share capital of GBP 216,125.88 (hereafter referred to as "Achilles Holdings 2") ("Subscription 1").

3. To accept the subscription by AP Achilles Holdings (EH-1), LLC of at least one (1) new Class A Share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) as well as the payment of a share premium (if any), it being understood that the final number of the Class A Shares and the amount of share premium (if any) will be determined by the shareholders of the Company as represented by their attorney(s) in fact in accordance with an "Allocation spreadsheet", prepared by Ernst & Young LLP and completed following the Board Meeting to be fully paid by a contribution in kind consisting of the one (1) class A1 share that AP Achilles Holdings (EH-1), LLC holds in Achilles Holdings 2 ("Subscription 2").

4. To accept the subscription by AP Achilles Holdings (EH-2), LLC of at least one (1) new Class A Share with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) as well as the payment of a share premium (if any), it being understood that the final number of Class A Shares and the amount of share premium (if any) will be determined by the shareholders of the Company as represented by their attorney(s) in fact in accordance with an "Allocation spreadsheet", prepared by Ernst & Young LLP and completed following the Board Meeting to be fully paid by a contribution in kind consisting of the one (1) class A1 share that AP Achilles Holdings (EH-2), LLC holds in Achilles Holdings 2 ("Subscription 3").

5. To accept the subscription by AP Achilles Holdings (EH-3), LLC of at least one (1) new Class A Share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) as well as the payment of a share premium (if any), it being understood that the final number of Class A Shares and the amount of share premium (if any) will be determined by the shareholders of the Company as represented by their attorney(s) in fact in accordance with an "Allocation spreadsheet", prepared by Ernst & Young LLP and completed following the Board Meeting, to be fully paid by a contribution in kind consisting of the one (1) class A1 share that AP Achilles Holdings (EH-3), LLC holds in Achilles Holdings 2 ("Subscription 4").

6. To accept the subscription by AP Achilles Holdings (EH-4), LLC of at least one (1) new Class A Share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) as well as the payment of a share premium (if any), it being understood that the final number of Class A Shares and the amount of share premium (if any) will be determined by the shareholders of the Company as represented by their attorney(s) in fact in accordance with an "Allocation spreadsheet", prepared by Ernst & Young LLP and completed following the Board Meeting, to be fully paid by a contribution in kind consisting of the one (1) class A1 share that AP Achilles Holdings (EH-4), LLC holds in Achilles Holdings 2 ("Subscription 5").

7. To accept the subscription by CVC European Equity Partners V (A) L.P. of at least one (1) new Class A Share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) as well as the payment of a share premium (if any), it being understood that the final number of the Class A Shares and the amount of share premium (if any) will be determined by the shareholders of the Company as represented by their attorney(s) in fact in accordance with an "Allocation spreadsheet", prepared by Ernst & Young LLP and completed following the Board Meeting, to be fully paid by a contribution in kind consisting of the one (1) class A1 share that CVC European Equity Partners V (A) L.P. holds in Achilles Holdings 2 (the "Subscription 6").

8. To accept the subscription by CVC European Equity Partners V (B) L.P. of at least one (1) new Class A Share with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) as well as the payment of a share premium (if any), it being understood that the final number of the Class A Shares and the amount of share premium (if any) will be determined by the shareholders of the Company as represented by their attorney(s) in fact in accordance with an "Allocation spreadsheet", prepared by Ernst & Young LLP and completed following the Board Meeting, to be fully paid by a contribution in kind consisting of the one (1) class A1 share that CVC European Equity Partners V (B) L.P. holds in Achilles Holdings 2 ("Subscription 7").

9. To accept the subscription by CVC European Equity Partners V (C) L.P. of at least one (1) new Class A Share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) as well as the payment of a share premium (if any), it being understood that the final number of the Class A Shares and the amount of share premium (if any) will be determined by the shareholders of the Company as represented by their attorney(s) in fact in accordance with an "Allocation spreadsheet", prepared by Ernst & Young LLP and completed following the Board Meeting, to be fully paid by a contribution in kind consisting of the one (1) class A1 share that CVC European Equity Partners V (C) L.P. holds in Achilles Holdings 2 ("Subscription 8").

10. To accept the subscription by CVC European Equity Partners V (D) L.P. of at least one (1) new Class A Share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) as well as the payment of a share premium (if any), it being understood that the final number of Class A Shares and the amount of share premium (if any) will be determined by the shareholders of the Company as represented by their attorney(s) in fact in accordance with an "Allocation spreadsheet", prepared by Ernst & Young LLP and completed following the Board Meeting, to be fully paid by a contribution in kind consisting of the one (1) class A1 share that CVC European Equity Partners V (D) L.P. holds in Achilles Holdings 2 ("Subscription 9").

11. To accept the subscription by CVC European Equity Partners V (E) L.P. of at least one (1) new Class A Share with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) as well as the payment of a share premium (if any), it being understood that the final number of Class A Shares and the amount of share premium (if any) will be determined by the shareholders of the Company as represented by their attorney(s) in fact in accordance with an "Allocation spreadsheet", prepared by Ernst & Young LLP and completed following the Board Meeting, to be fully paid by a contribution in kind consisting of the one (1) class A1 share that CVC European Equity Partners V (E) L.P. holds in Achilles Holdings 2 ("Subscription 10").

12. To accept the subscription by Mr Matthew Wilson of at least one (1) new Class A Share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) as well as the payment of a share premium (if any), it being understood that the final number of the Class A Shares and the amount of share premium (if any) will be determined by the shareholders of the Company as represented by their attorney(s) in fact in accordance with an "Allocation spreadsheet", prepared by Ernst & Young LLP and completed following the Board Meeting, to be fully paid in by a contribution in kind consisting of sixteen thousand (16,000) class A2 shares, sixteen thousand (16,000) class B2 shares, sixteen thousand (16,000) class C2 shares, sixteen thousand (16,000) class D2 shares, sixteen thousand (16,000) class E2 shares, sixteen thousand (16,000) class F2 shares, sixteen thousand (16,000) class G2 shares, sixteen thousand (16,000) class H2 shares, sixteen thousand (16,000) class I2 shares and sixteen thousand (16,000) class J2 shares that Mr Matthew Wilson holds in Achilles Holdings 2 ("Subscription 11").

13. To accept the subscription by SJT Limited of at least one (1) new Class A Share with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) as well as the payment of a share premium (if any), it being understood that the final number of Class A Shares and the amount of share premium (if any) will be determined by the shareholders of the Company as represented by their attorney(s) in fact in accordance with an "Allocation spreadsheet", prepared by Ernst & Young LLP and completed

following the Board Meeting, to be fully paid by a contribution in kind consisting of one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and sixty (138,960) class A2 shares, one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and sixty (138,960) class B2 shares, one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and sixty (138,960) class C2 shares, one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and sixty (138,960) class D2 shares, one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and sixty (138,960) class E2 shares, one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and sixty (138,960) class F2 shares, one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and sixty (138,960) class G2 shares, one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and sixty (138,960) class H2 shares, one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and sixty (138,960) class I2 shares, and one hundred and thirty-eight thousand nine hundred and sixty (138,960) class J2 shares that SJT Limited holds in Achilles Holdings 2 ("Subscription 12").

14. To accept the subscription by Mr Mark Cloutier of at least one (1) new Class A Share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) as well as the payment of a share premium (if any), it being understood that the final number of Class A Shares and the amount of share premium (if any) will be determined by the shareholders of the Company as represented by their attorney(s) in fact in accordance with an "Allocation spreadsheet", prepared by Ernst & Young LLP and completed following the Board Meeting, to be fully paid by a contribution in kind consisting of sixteen thousand (16,000) class A2 shares, sixteen thousand (16,000) class B2 shares, sixteen thousand (16,000) class C2 shares, sixteen thousand (16,000) class D2 shares, sixteen thousand (16,000) class E2 shares, sixteen thousand (16,000) class F2 shares, sixteen thousand (16,000) class G2 shares, sixteen thousand (16,000) class H2 shares, sixteen thousand (16,000) class I2 shares and sixteen thousand (16,000) class J2 shares that Mr Mark Cloutier holds in Achilles Holdings 2 ("Subscription 13", which together with Subscription 1, Subscription 2, Subscription 3, Subscription 4, Subscription 5, Subscription 6, Subscription 7, Subscription 8, Subscription 9, Subscription 10, Subscription 11, and Subscription 12 are hereafter referred to as the "Subscriptions").

15. To amend article 5.1 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the resolutions to be taken under the previous items of the agenda.

16. Miscellaneous.

Thereupon the Shareholders and the Subscriber have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred thirty-nine pounds sterling and ninety pence sterling (GBP 12,539.90) so as to raise it from its present amount of seven hundred five thousand five hundred twenty one pounds sterling (GBP 705,521) to seven hundred eighteen thousand sixty pounds sterling and ninety pence sterling (GBP 718,060.90) by the issue of one million two hundred fifty-three thousand nine hundred ninety (1,253,990) new Class A Shares all with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01).

#### *Second resolution*

The Shareholders resolved to accept the Subscriptions and the payment of the increase in the share capital in an amount of twelve thousand five hundred thirty-nine pounds sterling and ninety pence sterling (GBP 12,539.90) by the Shareholders and the Subscriber by contributions in kind consisting in the shares held by the Shareholders and the Subscriber in Achilles Holdings 2.

#### *Subscription/Payment*

Thereupon now appears Mrs Elisa Faraldo prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of each of the Shareholders and Subscriber by virtue of aforementioned proxies.

1. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of AIF VII Euro Holdings, L.P. to one (1) new Class A Share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01), and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of all the shares held by AIF VII Euro Holdings, L.P. in Achilles Holdings 2 (the "Contribution in Kind 1")

AIF VII Euro Holdings, L.P., acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exists no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind 1.

AIF VII Euro Holdings, L.P., acting through its duly appointed attorney in fact, further irrevocably and unconditionally waives all its rights in respect of the Contribution in Kind 1.

Proof of the rights of AIF VII Euro Holdings, L.P. in Achilles Holdings 2 and of the payment in kind has been given to the undersigned notary.

AIF VII Euro Holdings, L.P., acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the value of the Contribution in Kind 1 has been certified at one pence sterling (GBP 0.01) in a contribution agreement duly signed by the representatives of AIF VII Euro Holdings, L.P. and accepted by the Company. A copy of such contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, acting through their duly appointed attorney in fact, further confirmed and approved the valuation of the Contribution in Kind 1 at one pence sterling (GBP 0.01) given by the managers of the Company.

2. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of AP Achilles Holdings (EH-1), LLC to one (1) new Class A Share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01), and to make payment in full for all such new share by a contribution in kind consisting of all the shares held by AP Achilles Holdings (EH-1), LLC in Achilles Holdings 2 (the "Contribution in Kind 2")

AP Achilles Holdings (EH-1), LLC acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind 2.

AP Achilles Holdings (EH-1), LLC, acting through its duly appointed attorney in fact, further irrevocably and unconditionally waives all its rights in respect of the Contribution in Kind 2.

Proof of the rights of AP Achilles Holdings (EH-1), LLC in Achilles Holdings 2 and of the payment in kind has been given to the undersigned notary.

AP Achilles Holdings (EH-1), LLC, acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the value of the Contribution in Kind 2 has been certified at one pence sterling (GBP 0.01) in a contribution agreement duly signed by the representatives of AP Achilles Holdings (EH-1), LLC and accepted by the Company. A copy of such contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, acting through their duly appointed attorney in fact, further confirmed and approved the valuation of the Contribution in Kind 2 at one pence sterling (GBP 0.01) given by the managers of the Company.

3. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of AP Achilles Holdings (EH-2), LLC to one (1) new class A share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01), and to make payment in full for all such new share by a contribution in kind consisting of all the shares held by AP Achilles Holdings (EH-2), LLC in Achilles Holdings 2 (the "Contribution in Kind 3")

AP Achilles Holdings (EH-2), LLC acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind 3.

AP Achilles Holdings (EH-2), LLC, acting through its duly appointed attorney in fact, further irrevocably and unconditionally waives all its rights in respect of the Contribution in Kind 3.

Proof of the rights of AP Achilles Holdings (EH-2), LLC in Achilles Holdings 2 and of the payment in kind has been given to the undersigned notary.

AP Achilles Holdings (EH-2), LLC, acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the value of the Contribution in Kind 3 has been certified at one pence sterling (GBP 0.01) in a contribution agreement duly signed by the representatives of AP Achilles Holdings (EH-2), LLC and accepted by the Company. A copy of such contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, acting through their duly appointed attorney in fact, further confirmed and approved the valuation of the Contribution in Kind 3 at one pence sterling (GBP 0.01) given by the managers of the Company.

4. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of AP Achilles Holdings (EH-3), LLC to one (1) new class A share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01), and to make payment in full for all such new share by a contribution in kind consisting of all the shares held by AP Achilles Holdings (EH-3), LLC in Achilles Holdings 2 (the "Contribution in Kind 4")

AP Achilles Holdings (EH-3), LLC acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind 4.

AP Achilles Holdings (EH-3), LLC, acting through its duly appointed attorney in fact, further irrevocably and unconditionally waives all its rights in respect of the Contribution in Kind 4.

Proof of the rights of AP Achilles Holdings (EH-3), LLC in Achilles Holdings 2 and of the payment in kind has been given to the undersigned notary.

AP Achilles Holdings (EH-3), LLC, acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the value of the Contribution in Kind 4 has been certified at one pence sterling (GBP 0.01) in a contribution agreement duly signed by the representatives of AP Achilles Holdings (EH-3), LLC and accepted by the Company. A copy of such contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, acting through their duly appointed attorney in fact, further confirmed and approved the valuation of the Contribution in Kind 4 at one pence sterling (GBP 0.01) given by the managers of the Company.

5. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of AP Achilles Holdings (EH-4), LLC to one (1) new class A share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01), and to make payment in full for all such new share by a contribution in kind consisting of all the shares held by AP Achilles Holdings (EH-4), LLC in Achilles Holdings 2 (the "Contribution in Kind 5")

AP Achilles Holdings (EH-4), LLC acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind 5.

AP Achilles Holdings (EH-4), LLC, acting through its duly appointed attorney in fact, further irrevocably and unconditionally waives all its rights in respect of the Contribution in Kind 5.

Proof of the rights of AP Achilles Holdings (EH-4), LLC in Achilles Holdings 2 and of the payment in kind has been given to the undersigned notary.

AP Achilles Holdings (EH-4), LLC, acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the value of the Contribution in Kind 5 has been certified at one pence sterling (GBP 0.01) in a contribution agreement duly signed by the representatives of AP Achilles Holdings (EH-4), LLC and accepted by the Company. A copy of such contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, acting through their duly appointed attorney in fact, further confirmed and approved the valuation of the Contribution in Kind 5 at one pence sterling (GBP 0.01) given by the managers of the Company.

6. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of CVC European Equity Partners V (A) L.P. to one (1) new class A share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01), and to make payment in full for all such new share by a contribution in kind consisting of all the shares held by CVC European Equity Partners V (A) L.P. in Achilles Holdings 2 (the "Contribution in Kind 6")

CVC European Equity Partners V (A) L.P. acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind 6.

CVC European Equity Partners V (A) L.P., acting through its duly appointed attorney in fact, further irrevocably and unconditionally waives all its rights in respect of the Contribution in Kind 6.

Proof of the rights of CVC European Equity Partners V (A) L.P. in Achilles Holdings 2 and of the payment in kind has been given to the undersigned notary.

CVC European Equity Partners V (A) L.P., acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the value of the Contribution in Kind 6 has been certified at one pence sterling (GBP 0.01) in a contribution agreement duly signed by the representatives of CVC European Equity Partners V (A) L.P. and accepted by the Company. A copy of such contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, acting through their duly appointed attorney in fact, further confirmed and approved the valuation of the Contribution in Kind 6 at one pence sterling (GBP 0.01) given by the managers of the Company.

7. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of CVC European Equity Partners V (B) L.P. to one (1) new class A share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01), and to make payment in full for all such new share by a contribution in kind consisting of all the shares held by CVC European Equity Partners V (B) L.P. in Achilles Holdings 2 (the "Contribution in Kind 7")

CVC European Equity Partners V (B) L.P. acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind 7.

CVC European Equity Partners V (B) L.P., acting through its duly appointed attorney in fact, further irrevocably and unconditionally waives all its rights in respect of the Contribution in Kind 7.

Proof of the rights of CVC European Equity Partners V (B) L.P. in Achilles Holdings 2 and of the payment in kind has been given to the undersigned notary.

CVC European Equity Partners V (B) L.P., acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the value of the Contribution in Kind 7 has been certified at one pence sterling (GBP 0.01) in a declaration of contribution duly signed by the representatives of CVC European Equity Partners V (B) L.P. and accepted by the Company. A copy of such contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, acting through their duly appointed attorney in fact, further confirmed and approved the valuation of the Contribution in Kind 7 at one pence sterling (GBP 0.01) given by the managers of the Company.

8. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of CVC European Equity Partners V (C) L.P. to one (1) new class A share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01), and to make payment in full for all such new shares by a contribution in kind consisting of all the shares held by CVC European Equity Partners V (C) L.P. in Achilles Holdings 2 (the "Contribution in Kind 8")

CVC European Equity Partners V (C) L.P. acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind 8.

CVC European Equity Partners V (C) L.P., acting through its duly appointed attorney in fact, further irrevocably and unconditionally waives all its rights in respect of the Contribution in Kind 8.

Proof of the rights of CVC European Equity Partners V (C) L.P. in Achilles Holdings 2 [(the shareholder register of Achilles Holdings 2)] and of the payment in kind has been given to the undersigned notary.

CVC European Equity Partners V (C) L.P., acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the value of the Contribution in Kind 8 has been certified at one pence sterling (GBP 0.01) in a contribution agreement duly signed by the representatives of CVC European Equity Partners V (C) L.P. and accepted by the Company. A copy of such



contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, acting through their duly appointed attorney in fact, further confirmed and approved the valuation of the Contribution in Kind 8 at one pence sterling (GBP 0.01) given by the managers of the Company.

9. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of CVC European Equity Partners V (D) L.P. to one (1) new class A share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01), and to make payment in full for all such new share by a contribution in kind consisting of all the shares held by CVC European Equity Partners V (D) L.P. in Achilles Holdings 2 (the "Contribution in Kind 9")

CVC European Equity Partners V (D) L.P. acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind 9.

CVC European Equity Partners V (D) L.P., acting through its duly appointed attorney in fact, further irrevocably and unconditionally waives all its rights in respect of the Contribution in Kind 9.

Proof of the rights of CVC European Equity Partners V (D) L.P. in Achilles Holdings 2 and of the payment in kind has been given to the undersigned notary.

CVC European Equity Partners V (D) L.P., acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the value of the Contribution in Kind 9 has been certified at one pence sterling (GBP 0.01) in a contribution agreement duly signed by the representatives of CVC European Equity Partners V (D) L.P. and accepted by the Company. A copy of such contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, acting through their duly appointed attorney in fact, further confirmed and approved the valuation of the Contribution in Kind 9 at one pence sterling (GBP 0.01) given by the managers of the Company.

10. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of CVC European Equity Partners V (E) L.P. to one (1) new class A share, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01), and to make payment in full for all such new share by a contribution in kind consisting of all the shares held by CVC European Equity Partners V (E) L.P. in Achilles Holdings 2 (the "Contribution in Kind 10")

CVC European Equity Partners V (E) L.P. acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind 10.

CVC European Equity Partners V (E) L.P., acting through its duly appointed attorney in fact, further irrevocably and unconditionally waives all its rights in respect of the Contribution in Kind 10.

Proof of the rights of CVC European Equity Partners V (E) L.P. in Achilles Holdings 2 and of the payment in kind has been given to the undersigned notary.

CVC European Equity Partners V (E) L.P., acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the value of the Contribution in Kind 10 has been certified at one pence sterling (GBP 0.01) in a contribution agreement duly signed by the representatives of CVC European Equity Partners V (E) L.P. and accepted by the Company. A copy of such contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, acting through their duly appointed attorney in fact, further confirmed and approved the valuation of the Contribution in Kind 10 at one pence sterling (GBP 0.01) given by the managers of the Company.

11. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Matthew Wilson to one hundred eighteen thousand forty-nine (118,049) new class A shares, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01), and to make payment in full for all such new shares by a contribution in kind consisting of all the shares held by Mr Matthew Wilson in Achilles Holdings 2 (the "Contribution in Kind 11")

Mr Matthew Wilson, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind 11.

Mr Matthew Wilson, acting through its duly appointed attorney in fact, further irrevocably and unconditionally waives all its rights in respect of the Contribution in Kind 11.

Proof of the rights of Mr Matthew Wilson in Achilles Holdings 2 and of the payment in kind has been given to the undersigned notary.

Mr Matthew Wilson, acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the value of the Contribution in Kind 11 has been certified at one thousand one hundred eighty pounds sterling and forty-nine pence sterling (GBP 1,180.49) in a contribution agreement duly signed by Mr Matthew Wilson and accepted by the Company. A copy of such contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, acting through their duly appointed attorney in fact, further confirmed and approved the valuation of the Contribution in Kind 11 at one hundred eighty pounds sterling and forty-nine pence sterling (GBP 1,180.49) given by the managers of the Company.

12. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of SJT Limited to one million twenty-five thousand two hundred sixty (1,025,260) new class A shares, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) each,

and to make payment in full for all such new shares by a contribution in kind consisting of all the shares held by SJT Limited in Achilles Holdings 2 (the "Contribution in Kind 12")

SJT Limited, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind 12.

SJT Limited, acting through its duly appointed attorney in fact, further irrevocably and unconditionally waives all its rights in respect of the Contribution in Kind 12.

Proof of the rights of SJT Limited in Achilles Holdings 2 and of the payment in kind has been given to the undersigned notary.

SJT Limited, acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the value of the Contribution in Kind 12 has been certified at ten thousand two hundred fifty-two pounds sterling and sixty pence sterling (GBP 10,252.60) in a contribution agreement duly signed by SJT Limited and accepted by the Company. A copy of such contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, acting through their duly appointed attorney in fact, further confirmed and approved the valuation of the Contribution in Kind 12 at ten thousand two hundred fifty-two pounds sterling and sixty pence sterling (GBP 10,252.60) given by the managers of the Company.

13. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Mr Marc Cloutier to one hundred ten thousand six hundred seventy-one (110,671) new class A shares, with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) each, and to make payment in full for all such new shares by a contribution in kind consisting of all the shares held by Mr Marc Cloutier in Achilles Holdings 2 (the "Contribution in Kind 13")

Mr Marc Cloutier, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind 13.

Mr Marc Cloutier, acting through its duly appointed attorney in fact, further irrevocably and unconditionally waives all its rights in respect of the Contribution in Kind 13.

Proof of the rights of Mr Marc Cloutier in Achilles Holdings 2 and of the payment in kind has been given to the undersigned notary.

Mr Marc Cloutier, acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the value of the Contribution in Kind 13 has been certified at one thousand one hundred six pounds sterling and seventy-one pence sterling (GBP 1,106.71) in a contribution agreement duly signed by Mr Marc Cloutier and accepted by the Company. A copy of such contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, acting through their duly appointed attorney in fact, further confirmed and approved the valuation of the Contribution in Kind 13 at one thousand one hundred six pounds sterling and seventy-one pence sterling (1,106.71) given by the managers of the Company.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital of the Company is set at seven hundred eighteen thousand sixty pounds sterling and ninety pence sterling (GBP 718,060.90) divided into ten million seventy-three thousand six (10,073,006) class A shares, eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class B shares, eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class C shares, eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class D shares, eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class E shares, eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class F shares, eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class G shares and eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class H shares with a par value of one pence sterling (GBP 0.01) each."

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eighteen thousand five hundred euros (EUR 18,500.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), (ci-après "Luxembourg").

Ont comparu:

A. AIF VII Euro Holdings, L.P., une société en commandite exemptée régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, enregistrée au registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro WK-23416, représentée par son associé gérant, Apollo Advisors VII (EH), L.P., une société en commandite exemptée régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, enregistrée au registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro WK-23405, ci-après dénommée comme "AIF VII Euro Holdings, L.P.";

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2014.

B. AP Achilles Holdings (EH-1), LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, ayant son bureau principal à 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, enregistrée au Secrétariat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4884288, ci-après dénommée comme "AP Achilles Holdings (EH-1), LLC"

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2014.

C. AP Achilles Holdings (EH-2), LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, ayant son bureau principal à 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, enregistrée au Secrétariat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4884303, ci-après dénommée comme "AP Achilles Holdings (EH-2), LLC";

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2014.

D. AP Achilles Holdings (EH-3), LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, ayant son bureau principal à 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, enregistrée au Secrétariat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4884306, ci-après dénommée comme "AP Achilles Holdings (EH-3), LLC";

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2014.

E. AP Achilles Holdings (EH-4), LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, ayant son bureau principal à 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, enregistrée au Secrétariat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4884307, ci-après dénommé comme ci-après dénommée comme "AP Achilles Holdings (EH-4), LLC";

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2014.

F. CVC European Equity Partners V (A) L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, B.W.I., enregistrée au registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro WK-22056, représentée par son associé gérant, CVC European Equity V Limited, une société limitée régie par les lois du Jersey et ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, enregistrée avec la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 99031, ci-après dénommée comme "CVC European Equity Partners V (A) L.P.";

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2014.

G. CVC European Equity Partners V (B) L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, B.W.I., enregistrée au registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro WK-24527, représentée par son associé gérant, CVC European Equity V Limited, une société limitée régie par les lois du Jersey et ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, enregistrée avec le Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 99031, ci-après dénommée comme "CVC European Equity Partners V (B) L.P.";

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2014.

H. CVC European Equity Partners V (C) L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des Iles Caïmans et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, B.W.I., enregistrée au registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro WK-24524, représentée par son associé gérant, CVC European Equity V Limited, une société limitée régie par les lois du Jersey et

ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, enregistrée avec le Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 99031, ci-après dénommée comme "CVC European Equity Partners V (C) L.P.";

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2014.

I. CVC European Equity Partners V (D) L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des Iles Caïmans et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, B.W.I., enregistrée au registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro WK-25044, représentée par son associé gérant, CVC European Equity V Limited, une société limitée régie par les lois du Jersey et ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, enregistrée avec le Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 99031, ci-après dénommée comme "CVC European Equity Partners V (D) L.P.";

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2014.

J. CVC European Equity Partners V (E) L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des Iles Caïmans et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, B.W.I., enregistrée au registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro WK-25043, représentée par son associé gérant, CVC European Equity V Limited, une société limitée régie par les lois du Jersey et ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, enregistrée avec le Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 99031, ci-après dénommée comme "CVC European Equity Partners V (E) L.P.";

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2014.

K. M. Matthew Wilson, résidant à Udiam Farm, Junction Road, Bodiam, East Sussex, TN32 5XD, ci-après dénommée comme "M. Matthew Wilson";

représenté par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mars 2014.

L. SJT Limited, une société constituée à Jersey (enregistrée sous le no. 99214), ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St. Helier, Iles Anglo-Normandes et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 99214, agissant en tant que "nominee" et "trustee", ci-après dénommée comme "SJT Limited";

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2014.

M. AP Selene Co-Invest, L.P., une société en commandite exemptée des Iles Caïmans, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans et enregistrée auprès du Registre des Iles Caïmans sous le numéro 47085, ci-après dénommée comme "AP Selene Co-Invest, L.P.";

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2014.

N. Bishop L.P., une société en commandite de Jersey, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey, JE2 3QJ et immatriculée sous le numéro 322, ci-après dénommée comme "Bishop L.P.";

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2014.

O. AP Helios Co-Invest, L.P., une société en commandite exemptée des Iles Caïmans, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans et enregistrée auprès du Registre des Iles Caïmans sous le numéro 46643, ci-après dénommée comme "AP Helios Co-Invest, L.P.";

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2014.

(De A. à O. ci-dessus, étant ci-après dénommées les "Associés");

P. M. Mark Cloutier, résidant à 1489, Bramwell, B.C. West Vancouver, Canada, ci-après dénommé comme "M. Mark Cloutier" ou le "Souscripteur",

représenté par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mars 2014.

Les procurations devront être annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés déclarent être les seuls associés de Achilles Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.952 et ayant un capital social de GBP 705.521,- constituée par acte notarié en date du 8 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2471, daté du 16 novembre 2010 (la "Société"). Les statuts de

la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné daté du 27 juin 2013, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2186, daté du 6 septembre 2013.

Les Associés reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmenter le capital social de la Société dont la valeur actuelle est sept cent cinq mille cinq cent vingt et un livres sterling (GBP 705.521,-) d'un montant au moins de treize pence sterling (GBP 0,13.-), afin d'obtenir au moins un capital social de sept cent cinq mille cinq cent vingt et un livres et treize pence sterling (GBP 705.521,13.-), étant entendu que le montant final de l'augmentation du capital social de la Société sera confirmé par les Associés de la Société, représentés comme mentionné ci-dessus conformément à l'"Allocation Spreadsheet", préparé par Ernst&Young LLP et complété à la suite d'une réunion des administrateurs de Brit PLC du 27 mars 2014 aux fins de déterminer le prix de l'offre publique initiale de Brit PLC (la "Réunion des Administrateurs").

2. Accepter la souscription par AIF VII Euro Holdings, L.P. d'au moins une (1) nouvelle part sociale de classe A (une "Part Sociale de Classe A"), avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), ainsi qu'une prime d'émission (selon le cas), étant entendu que le montant final des Parts Sociales de Classe A et le montant de la prime d'émission (selon le cas) seront déterminés par les Associés de la Société, représentés comme mentionné ci-dessus conformément à l'"Allocation Spreadsheet", préparé par Ernst&Young LLP et complété à la suite de la Réunion des Administrateurs, à payer intégralement par un apport en nature consistant en une (1) part sociale de la classe A1 qu'AIF VII Holdings, L.P. détient en Achilles Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.958 et ayant un capital social de GBP 216.125,88 (ci-après dénommé comme "Achilles Holdings 2") ("Souscription 1").

3. Accepter la souscription par AP Achilles Holdings (EH-1), LLC d'au moins une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), ainsi qu'une prime d'émission (selon le cas), étant entendu que le montant final des Parts Sociales de Classe A et le montant de la prime d'émission (selon le cas) seront déterminés par les Associés de la Société, représentés comme mentionné ci-dessus conformément à l'"Allocation Spreadsheet", préparé par Ernst&Young LLP et complété à la suite de la Réunion des Administrateurs, à payer intégralement par un apport en nature consistant d'une (1) part sociale de la classe A1 qu'AP Achilles Holdings (EH-1), LLC détient en Achilles Holdings 2 ("Souscription 2").

4. Accepter la souscription par AP Achilles Holdings (EH-2), LLC d'au moins une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), ainsi qu'une prime d'émission (selon le cas), étant entendu que le montant final des Parts Sociales de Classe A et le montant de la prime d'émission (selon le cas) seront déterminés par les Associés de la Société, représentés comme mentionné ci-dessus conformément à l'"Allocation Spreadsheet", préparé par Ernst&Young LLP et complété à la suite de la Réunion des Administrateurs, à payer intégralement par un apport en nature consistant d'une (1) part sociale de la classe A1 qu'AP Achilles Holdings (EH-2), LLC détient en Achilles Holdings 2 ("Souscription 3").

5. Accepter la souscription par AP Achilles Holdings (EH-3), LLC d'au moins une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), ainsi qu'une prime d'émission (selon le cas), étant entendu que le montant final des Parts Sociales de Classe A et le montant de la prime d'émission (selon le cas) seront déterminés par les Associés de la Société, représentés comme mentionné ci-dessus conformément à l'"Allocation Spreadsheet", préparé par Ernst&Young LLP et complété à la suite de la Réunion des Administrateurs, à payer intégralement par un apport en nature consistant d'une (1) part sociale de la classe A1 qu'AP Achilles Holdings (EH-3), LLC détient en Achilles Holdings 2 ("Souscription 4").

6. Accepter la souscription par AP Achilles Holdings (EH-4), LLC d'au moins une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), ainsi qu'une prime d'émission (selon le cas), étant entendu que le montant final des Parts Sociales de Classe A et le montant de la prime d'émission (selon le cas) seront déterminés par les Associés de la Société, représentés comme mentionné ci-dessus conformément à l'"Allocation Spreadsheet", préparé par Ernst&Young LLP et complété à la suite de la Réunion des Administrateurs, à payer intégralement par un apport en nature consistant d'une (1) part sociale de la classe A1 qu'AP Achilles Holdings (EH-4), LLC détient en Achilles Holdings 2 ("Souscription 5").

7. Accepter la souscription par CVC European Equity Partners V (A) L.P. d'au moins une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), ainsi qu'une prime d'émission (selon le cas), étant entendu que le montant final des Parts Sociales de Classe A et le montant de la prime d'émission (selon le cas) seront déterminés par les Associés de la Société, représentés comme mentionné ci-dessus conformément à l'"Allocation Spreadsheet", préparé par Ernst&Young LLP et complété à la suite de la Réunion des Administrateurs, à payer intégralement par un apport en nature consistant d'une (1) part sociale de la classe A1 que CVC European Equity Partners V (A) L.P. détient en Achilles Holdings 2 ("Souscription 6").

8. Accepter la souscription par CVC European Equity Partners V (B) L.P. d'au moins une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), ainsi qu'une prime d'émission (selon le cas), étant entendu que le montant final des Parts Sociales de Classe A et le montant de la prime d'émission (selon le cas) seront

déterminés par les Associés de la Société, représentés comme mentionné ci-dessus conformément à l'"Allocation Spreadsheet", préparé par Ernst&Young LLP et complété à la suite de la Réunion des Administrateurs, à payer intégralement par un apport en nature consistant d'une (1) part sociale de la classe A1 que CVC European Equity Partners V (B) L.P. détient en Achilles Holdings 2 ("Souscription 7").

9. Accepter la souscription par CVC European Equity Partners V (C) L.P. d'au moins une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), ainsi qu'une prime d'émission (selon le cas), étant entendu que le montant final des Parts Sociales de Classe A et le montant de la prime d'émission (selon le cas) seront déterminés par les Associés de la Société, représentés comme mentionné ci-dessus conformément à l'"Allocation Spreadsheet", préparé par Ernst&Young LLP et complété à la suite de la Réunion des Administrateurs, à payer intégralement par un apport en nature consistant d'une (1) part sociale de la classe A1 que CVC European Equity Partners V (C) L.P. détient en Achilles Holdings 2 ("Souscription 8").

10. Accepter la souscription par CVC European Equity Partners V (D) L.P. d'au moins une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), ainsi qu'une prime d'émission (selon le cas), étant entendu que le montant final des Parts Sociales de Classe A et le montant de la prime d'émission (selon le cas) seront déterminés par les Associés de la Société, représentés comme mentionné ci-dessus conformément à l'"Allocation Spreadsheet", préparé par Ernst&Young LLP et complété à la suite de la Réunion des Administrateurs, à payer intégralement par un apport en nature consistant d'une (1) part sociale de la classe A1 que CVC European Equity Partners V (D) L.P. détient en Achilles Holdings 2 ("Souscription 9").

11. Accepter la souscription par CVC European Equity Partners V (E) L.P. d'au moins une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), ainsi qu'une prime d'émission (selon le cas), étant entendu que le montant final des Parts Sociales de Classe A et le montant de la prime d'émission (selon le cas) seront déterminés par les Associés de la Société, représentés comme mentionné ci-dessus conformément à l'"Allocation Spreadsheet", préparé par Ernst&Young LLP et complété à la suite de la Réunion des Administrateurs, à payer intégralement par un apport en nature consistant d'une (1) part sociale de la classe A1 que CVC European Equity Partners V (E) L.P. détient en Achilles Holdings 2 ("Souscription 10").

12. Accepter la souscription par M. Matthew Wilson d'au moins une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), ainsi qu'une prime d'émission (selon le cas), étant entendu que le montant final des Parts Sociales de Classe A et le montant de la prime d'émission (selon le cas) seront déterminés par les Associés de la Société, représentés comme mentionné ci-dessus conformément à l'"Allocation Spreadsheet", préparé par Ernst&Young LLP et complété à la suite de la Réunion des Administrateurs, à payer intégralement par un apport en nature consistant de seize mille (16.000) parts sociales de classe A2, seize mille (16.000) parts sociales de classe B2, seize mille (16.000) parts sociales de classe C2, seize mille (16.000) parts sociales de classe D2, seize mille (16.000) parts sociales de classe E2, seize mille (16.000) parts sociales de classe F2, seize mille (16.000) parts sociales de classe G2, seize mille (16.000) parts sociales de classe H2, seize mille (16.000) parts sociales de classe I2, seize mille (16.000) parts sociales de classe J2 que M. Matthew Wilson détient en Achilles Holdings 2 ("Souscription 11").

13. Accepter la souscription par SJT Limited d'au moins une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), ainsi qu'une prime d'émission (selon le cas), étant entendu que le montant final des Parts Sociales de Classe A et le montant de la prime d'émission (selon le cas) seront déterminés par les Associés de la Société, représentés comme mentionné ci-dessus conformément à l'"Allocation Spreadsheet", préparé par Ernst&Young LLP et complété à la suite de la Réunion des Administrateurs, à payer intégralement par un apport en nature consistant de cent trente-huit huit mille neuf cent soixante (138.960) parts sociales de classe A2, cent trente-huit huit mille neuf cent soixante (138.960) parts sociales de classe B2, cent trente-huit huit mille neuf cent soixante (138.960) parts sociales de classe C2, cent trente-huit huit mille neuf cent soixante (138.960) parts sociales de classe D2, cent trente-huit huit mille neuf cent soixante (138.960) parts sociales de classe E2, cent trente-huit huit mille neuf cent soixante (138.960) parts sociales de classe F2, cent trente-huit huit mille neuf cent soixante (138.960) parts sociales de classe G2, cent trente-huit huit mille neuf cent soixante (138.960) parts sociales de classe H2, cent trente-huit huit mille neuf cent soixante (138.960) parts sociales de classe I2, cent trente-huit huit mille neuf cent soixante (138.960) parts sociales de classe J2 que SJT Limited détient en Achilles Holdings 2 (la "Souscription 12").

14. Accepter la souscription par M. Mark Cloutier d'au moins une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), ainsi qu'une prime d'émission (selon le cas), étant entendu que le montant final des Parts Sociales de Classe A et le montant de la prime d'émission (selon le cas) seront déterminés par les Associés de la Société, représentés comme mentionné ci-dessus conformément à l'"Allocation Spreadsheet", préparé par Ernst&Young LLP et complété à la suite de la Réunion des Administrateurs, à payer intégralement par un apport en nature consistant de seize mille (16.000) parts sociales de classe A2, seize mille (16.000) parts sociales de classe B2, seize mille (16.000) parts sociales de classe C2, seize mille (16.000) parts sociales de classe D2, seize mille (16.000) parts sociales de classe E2, seize mille (16.000) parts sociales de classe F2, seize mille (16.000) parts sociales de classe G2, seize mille (16.000) parts sociales de classe H2, seize mille (16.000) parts sociales de classe I2, seize mille (16.000) parts sociales de classe J2 que M. Matthew Wilson détient en Achilles Holdings 2 (la "Souscription 13", et ensemble avec Souscription 1, Souscription 2, Souscription 3, Souscription 4, Souscription 5, Souscription 6, Souscription 7, Souscription 8, Souscription 9, Souscription 10, Souscription 11, Souscription 12, ci-après dénommé comme les "Souscriptions").

15. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points précédents de l'ordre du jour.

16. Divers.

Les Associés et le Souscripteur ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent trente-neuf livres sterling et quatre-vingt-dix pence sterling (GBP 12.539,90), de manière à le porter de son montant actuel de sept cent cinq mille cinq cent-vingt-un livres sterling (GBP 705.521.-) afin d'obtenir un capital social de sept cent dix-huit mille soixante livres sterling et quatre-vingt-dix pence sterling (GBP 718.060,90) par l'émission de un million deux cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (1.253.990) nouvelles parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01) chacune.

*Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'accepter les Souscriptions et le paiement de l'augmentation du capital social d'un montant total de douze mille cinq cent trente-neuf livres sterling et quatre-vingt-dix pence sterling (GBP 12.539,90) par les Associés et le Souscripteur par un apport en nature consistant de parts sociales détenues par les Associés et le Souscripteur en Achilles Holdings 2.

*Souscription - Paiement*

Il comparaît Elisa Faraldo, dénommé ci-dessus, agissant en capacité du mandataire des Associés et du Souscripteur dûment autorisé, en vertu des procurations mentionnées ci-dessus.

1. La comparante déclare de souscrire au nom et pour le compte de AIF VII Euro Holdings, L.P. à une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A, avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01) chacune, par un apport en nature consistant de toutes les parts sociales qu'AIF VII Holdings, L.P. détient en Achilles Holdings 2 (l'"Apport en Nature 1").

AIF VII Euro Holdings, L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature 1.

AIF VII Euro Holdings, L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, en outre renonce irrévocablement et inconditionnellement à tous les droits à l'égard de l'Apport en Nature 1.

Preuve de l'existence des droits qu'AIF VII Euro Holdings, L.P. détient dans Achilles Holdings 2 et du paiement en nature a été donnée au notaire soussigné.

AIF VII Euro Holdings, L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que la valeur de l'Apport en Nature 1 a été certifiée à un montant de d'un pence sterling (GBP 0.01), dans un contrat d'apport dûment signé par les représentants de AIF VII Holdings, L.P., et acceptée par la Société. Une copie de ce contrat d'apport, signée ne varietur par la représentante et le notaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, agissant par leur mandataire dûment autorisé, ont confirmé et accepté l'évaluation de l'Apport en Nature 1 d'un montant d'un pence sterling (GBP 0.01) donnée par les gérants de la Société.

2. La comparante déclare de souscrire au nom et pour le compte de AP Achilles Holdings (EH-1), LLC à une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), par un apport en nature consistant de toutes les parts sociales qu'AP Achilles Holdings (EH-1), LLC détient en Achilles Holdings 2 (l'"Apport en Nature 2").

AP Achilles Holdings (EH-1), LLC, agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature 2.

AP Achilles Holdings (EH-1), LLC, agissant par son mandataire dûment autorisé, en outre renonce irrévocablement et inconditionnellement à tous les droits à l'égard de l'Apport en Nature 2.

Preuve de l'existence des droits qu'AP Achilles Holdings (EH-1), LLC détient dans Achilles Holdings 2 et du paiement en nature a été donnée au notaire soussigné.

AP Achilles Holdings (EH-1), LLC, agissant par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que la valeur de l'Apport en Nature 2 a été certifiée à un montant d'un pence sterling (GBP 0.01), dans un contrat d'apport dûment signé par les représentants de AP Achilles Holdings (EH-1), LLC, et acceptée par la Société. Une copie de ce contrat d'apport, signée ne varietur par la représentante et le notaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, agissant par leur mandataire dûment autorisé, ont confirmé et accepté l'évaluation de l'Apport en Nature 2 d'un montant de d'un pence sterling (GBP 0.01) donnée par les gérants de la Société.

3. La comparante déclare de souscrire au nom et pour le compte de AP Achilles Holdings (EH-2), LLC à une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), par un apport en nature consistant de toutes les parts sociales qu'AP Achilles Holdings (EH-2), LLC détient en Achilles Holdings 2 (l'"Apport en Nature 3").

AP Achilles Holdings (EH-2), LLC, agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature 3.

AP Achilles Holdings (EH-2), LLC, agissant par son mandataire dûment autorisé, en outre renonce irrévocablement et inconditionnellement à tous les droits à l'égard de l'Apport en Nature 3.

Preuve de l'existence des droits qu'AP Achilles Holdings (EH-2), LLC détient dans Achilles Holdings 2 et du paiement en nature a été donnée au notaire soussigné.

AP Achilles Holdings (EH-2), LLC, agissant par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que la valeur de l'Apport en Nature 3 a été certifiée à un montant d'un pence sterling (GBP 0.01), dans un contrat d'apport dûment signé par les représentants de AP Achilles Holdings (EH-2), LLC, et acceptée par la Société. Une copie de ce contrat d'apport, signée ne varietur par la représentante et le notaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, agissant par leur mandataire dûment autorisé, ont confirmé et accepté l'évaluation de l'Apport en Nature 3 d'un montant d'un pence sterling (GBP 0.01) donnée par les gérants de la Société.

4. La comparante déclare de souscrire au nom et pour le compte de AP Achilles Holdings (EH-3), LLC à une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), par un apport en nature consistant de toutes les parts sociales qu'AP Achilles Holdings (EH-3), LLC détient en Achilles Holdings 2 (l'"Apport en Nature 4").

AP Achilles Holdings (EH-3), LLC, agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature 4.

AP Achilles Holdings (EH-3), LLC, agissant par son mandataire dûment autorisé, en outre renonce irrévocablement et inconditionnellement à tous les droits à l'égard de l'Apport en Nature 4.

Preuve de l'existence des droits qu'AP Achilles Holdings (EH-3), LLC détient dans Achilles Holdings 2 et du paiement en nature a été donnée au notaire soussigné.

AP Achilles Holdings (EH-3), LLC, agissant par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que la valeur de l'Apport en Nature 4 a été certifiée à un montant de d'un pence sterling (GBP 0.01), dans un contrat d'apport dûment signé par les représentants de AP Achilles Holdings (EH-3), LLC, et acceptée par la Société. Une copie de ce contrat d'apport, signée ne varietur par la représentante et le notaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, agissant par leur mandataire dûment autorisé, ont confirmé et accepté l'évaluation de l'Apport en Nature 4 d'un montant d'un pence sterling (GBP 0.01) donnée par les gérants de la Société.

5. La comparante déclare de souscrire au nom et pour le compte de AP Achilles Holdings (EH-4), LLC à une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01), par un apport en nature consistant de toutes les parts sociales qu'AP Achilles Holdings (EH-4), LLC détient en Achilles Holdings 2 (l'"Apport en Nature 5").

AP Achilles Holdings (EH-4), LLC, agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature 5.

AP Achilles Holdings (EH-4), LLC, agissant par son mandataire dûment autorisé, en outre renonce irrévocablement et inconditionnellement à tous les droits à l'égard de l'Apport en Nature 5.

Preuve de l'existence des droits qu'AP Achilles Holdings (EH-4), LLC détient dans Achilles Holdings 2 et du paiement en nature a été donnée au notaire soussigné.

AP Achilles Holdings (EH-4), LLC, agissant par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que la valeur de l'Apport en Nature 5 a été certifiée à un montant d'un pence sterling (GBP 0.01), dans un contrat d'apport dûment signé par les représentants de AP Achilles Holdings (EH-4), LLC, et acceptée par la Société. Une copie de ce contrat d'apport, signée ne varietur par la représentante et le notaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, agissant par leur mandataire dûment autorisé, ont confirmé et accepté l'évaluation de l'Apport en Nature 5 d'un montant d'un pence sterling (GBP 0.01) donnée par les gérants de la Société.

6. La comparante déclare de souscrire au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (A) L.P. à une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A, avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01) chacune, par un apport en nature consistant de toutes les parts sociales que CVC European Equity Partners V (A) L.P. détient en Achilles Holdings 2 (l'"Apport en Nature 6").

CVC European Equity Partners V (A) L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature 6.

CVC European Equity Partners V (A) L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, en outre renonce irrévocablement et inconditionnellement à tous les droits à l'égard de l'Apport en Nature 6.

Preuve de l'existence des droits que CVC European Equity Partners V (A) L.P. détient dans Achilles Holdings 2 et du paiement en nature a été donnée au notaire soussigné.

CVC European Equity Partners V (A) L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que la valeur de l'Apport en Nature 6 a été certifiée à un montant d'un pence sterling (GBP 0.01), dans un contrat d'apport dûment signé par les représentants de CVC European Equity Partners V (A) L.P., et acceptée par la Société. Une copie de ce contrat d'apport, signée ne varietur par la représentante et le notaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, agissant par leur mandataire dûment autorisé, ont confirmé et accepté l'évaluation de l'Apport en Nature 6 d'un montant d'un pence sterling (GBP 0.01) donnée par les gérants de la Société.



7. La comparante déclare de souscrire au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (B) L.P. à une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A, avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01) chacune, par un apport en nature consistant de toutes les parts sociales que CVC European Equity Partners V (B) L.P. détient en Achilles Holdings 2 (l'"Apport en Nature 7").

CVC European Equity Partners V (B) L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature 7.

CVC European Equity Partners V (B) L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, en outre renonce irrévocablement et inconditionnellement à tous les droits à l'égard de l'Apport en Nature 7.

Preuve de l'existence des droits que CVC European Equity Partners V (B) L.P. détient dans Achilles Holdings 2 et du paiement en nature a été donnée au notaire soussigné.

CVC European Equity Partners V (B) L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que la valeur de l'Apport en Nature 7 a été certifiée à un montant d'un pence sterling (GBP 0.01), dans un contrat d'apport dûment signé par les représentants de CVC European Equity Partners V (B) L.P., et acceptée par la Société. Une copie de ce contrat d'apport, signée ne varietur par la représentante et le notaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, agissant par leur mandataire dûment autorisé, ont confirmé et accepté l'évaluation de l'Apport en Nature 7 d'un montant d'un pence sterling (GBP 0.01) donnée par les gérants de la Société.

8. La comparante déclare de souscrire au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (C) L.P. à une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A, avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01) chacune, par un apport en nature consistant de toutes les parts sociales que CVC European Equity Partners V (C) L.P. détient en Achilles Holdings 2 (l'"Apport en Nature 8").

CVC European Equity Partners V (C) L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature 8.

CVC European Equity Partners V (C) L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, en outre renonce irrévocablement et inconditionnellement à tous les droits à l'égard de l'Apport en Nature 8.

Preuve de l'existence des droits que CVC European Equity Partners V (C) L.P. détient dans Achilles Holdings 2 et du paiement en nature a été donnée au notaire soussigné.

CVC European Equity Partners V (C) L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que la valeur de l'Apport en Nature 8 a été certifiée à un montant d'un pence sterling (GBP 0.01), dans un contrat d'apport dûment signé par les représentants de CVC European Equity Partners V (C) L.P., et acceptée par la Société. Une copie de ce contrat d'apport, signée ne varietur par la représentante et le notaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, agissant par leur mandataire dûment autorisé, ont confirmé et accepté l'évaluation de l'Apport en Nature 8 d'un montant d'un pence sterling (GBP 0.01) donnée par les gérants de la Société.

9. La comparante déclare de souscrire au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (D) L.P. à 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe A, avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01) chacune, par un apport en nature consistant de toutes les parts sociales que CVC European Equity Partners V (D) L.P. détient en Achilles Holdings 2 (l'"Apport en Nature 9").

CVC European Equity Partners V (D) L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature 9.

CVC European Equity Partners V (D) L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, en outre renonce irrévocablement et inconditionnellement à tous les droits à l'égard de l'Apport en Nature 9.

Preuve de l'existence des droits que CVC European Equity Partners V (D) L.P. détient dans Achilles Holdings 2 et du paiement en nature a été donnée au notaire soussigné.

CVC European Equity Partners V (D) L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que la valeur de l'Apport en Nature 9 a été certifiée à un montant d'un pence sterling (GBP 0.01), dans un contrat d'apport dûment signé par les représentants de CVC European Equity Partners V (D) L.P., et acceptée par la Société. Une copie de ce contrat d'apport, signée ne varietur par la représentante et le notaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, agissant par leur mandataire dûment autorisé, ont confirmé et accepté l'évaluation de l'Apport en Nature 9 d'un montant d'un pence sterling (GBP 0.01) donnée par les gérants de la Société.

10. La comparante déclare de souscrire au nom et pour le compte CVC European Equity Partners V (E) L.P. à une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A, avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01) chacune, par un apport en nature consistant de toutes les parts sociales que CVC European Equity Partners V (E) L.P. détient en Achilles Holdings 2 (l'"Apport en Nature 10").

CVC European Equity Partners V (E) L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature 10.

CVC European Equity Partners V (E) L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, en outre renonce irrévocablement et inconditionnellement à tous les droits à l'égard de l'Apport en Nature 10.

Preuve de l'existence des droits que CVC European Equity Partners V (E) L.P. détient dans Achilles Holdings 2 et du paiement en nature a été donnée au notaire soussigné.

CVC European Equity Partners V (E) L.P., agissant par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que la valeur de l'Apport en Nature 10 a été certifiée à un montant d'un pence sterling (GBP 0.01), dans un contrat d'apport dûment signé par les représentants de CVC European Equity Partners V (E) L.P., et acceptée par la Société. Une copie de ce contrat d'apport, signée ne varietur par la représentante et le notaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, agissant par leur mandataire dûment autorisé, ont confirmé et accepté l'évaluation de l'Apport en Nature 10 d'un montant d'un pence sterling (GBP 0.01) donnée par les gérants de la Société.

11. La comparante déclare de souscrire au nom et pour le compte de M. Matthew Wilson à cent dix-huit mille quarante-neuf (118.049) nouvelles Parts Sociales de Classe A, avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01) chacune, par un apport en nature consistant de toutes les parts sociales que M. Matthew Wilson détient en Achilles Holdings 2 (l'"Apport en Nature 11").

M. Matthew Wilson, agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature 11.

M. Matthew Wilson, agissant par son mandataire dûment autorisé, en outre renonce irrévocablement et inconditionnellement à tous les droits à l'égard de l'Apport en Nature 11.

Preuve de l'existence des droits que M. Matthew Wilson détient dans Achilles Holdings 2 et du paiement en nature a été donnée au notaire soussigné.

M. Matthew Wilson, agissant par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que la valeur de l'Apport en Nature 11 a été certifiée à un montant de mille cent quatre-vingt livres sterling et quarante-neuf pence sterling (GBP 1.180,49), dans un contrat d'apport dûment signé par les représentants de M. Matthew Wilson, et acceptée par la Société. Une copie de ce contrat d'apport, signée ne varietur par la représentante et le notaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, agissant par leur mandataire dûment autorisé, ont confirmé et accepté l'évaluation de l'Apport en Nature 11 d'un montant de mille cent quatre-vingt livres sterling et quarante-neuf pence sterling (GBP 1.180,49) donnée par les gérants de la Société.

12. La comparante déclare de souscrire au nom et pour le compte de SJT Limited à un million vingt-cinq mille deux cent soixante (1.025.260) nouvelles Parts Sociales de Classe A, avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01) chacune, par un apport en nature consistant de toutes les parts sociales que SJT Limited détient en Achilles Holdings 2 (l'"Apport en Nature 12").

SJT Limited, agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature 12.

SJT Limited, agissant par son mandataire dûment autorisé, en outre renonce irrévocablement et inconditionnellement à tous les droits à l'égard de l'Apport en Nature 12.

Preuve de l'existence des droits que SJT Limited détient dans Achilles Holdings 2 et du paiement en nature a été donnée au notaire soussigné.

SJT Limited, agissant par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que la valeur de l'Apport en Nature 12 a été certifiée à un montant de dix mille deux cent cinquante-deux livres sterling et soixante pence sterling (10.252,60), dans un contrat d'apport dûment signé par les représentants de SJT Limited, et acceptée par la Société. Une copie de ce contrat d'apport, signée ne varietur par la représentante et le notaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, agissant par leur mandataire dûment autorisé, ont confirmé et accepté l'évaluation de l'Apport en Nature 12 d'un montant de dix mille deux cent cinquante-deux livres sterling et soixante pence sterling (10.252,60) donnée par les gérants de la Société.

13. La comparante déclare de souscrire au nom et pour le compte M. Mark Cloutier à cent dix mille six cent soixante-et-onze (110.671) nouvelles Parts Sociales de Classe A, avec une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0.01) chacune, par un apport en nature consistant de toutes les parts sociales que M. Matthew Wilson détient en Achilles Holdings 2 (l'"Apport en Nature 13").

M. Mark Cloutier, agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature 13.

M. Mark Cloutier, agissant par son mandataire dûment autorisé, en outre renonce irrévocablement et inconditionnellement à tous les droits à l'égard de l'Apport en Nature 13.

Preuve de l'existence des droits que M. Mark Cloutier détient dans Achilles Holdings 2 et du paiement en nature a été donnée au notaire soussigné.

M. Mark Cloutier, agissant par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que la valeur de l'Apport en Nature 13 a été certifiée à un montant de mille cent six livres sterling et soixante-et-onze pence sterling (1.106,71), dans un contrat d'apport dûment signé par les représentants de M. Mark Cloutier, et acceptée par la Société. Une copie de ce contrat d'apport, signée ne varietur par la représentante et le notaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, agissant par leur mandataire dûment autorisé, ont confirmé et accepté l'évaluation de l'Apport en Nature 13 d'un montant de mille cent six livres sterling et soixante-et-onze pence sterling (1.106,71) donnée par les gérants de la Société.

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui se lira comme il suit:

« **Art. 5.1.** Le capital Social de la Société est fixé à sept cent dix-huit mille soixante livres sterling et quatre-vingt-dix pence sterling (GBP 718.060,90) divisé dix millions soixante-treize mille six (10.073.006) parts sociales de classe A, huit millions huit cent dix-neuf douze (8.819.012) parts sociales de Classe B, huit millions huit cent dix-neuf douze (8.819.012) parts sociales de Classe C, huit millions huit cent dix-neuf douze (8.819.012) parts sociales de Classe D, huit millions huit cent dix-neuf douze (8.819.012) parts sociales de Classe E, huit millions huit cent dix-neuf douze (8.819.012) parts sociales de Classe F, huit millions huit cent dix-neuf douze (8.819.012) parts sociales de Classe G et huit millions huit cent dix-neuf douze (8.819.012) parts sociales de Classe H, ayant une valeur nominale d'un centime de livre sterling (GBP 0,01) chacune. »

*Estimation des coûts*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: E. Faraldo-Talmon, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2014. REM/2014/762. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014058196/982.

(140067297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Immo Invest du Limpertsberg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

R.C.S. Luxembourg B 155.638.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

Suite à la fusion intervenue le 30 septembre 2013 entre Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Société Absorbée, et Citco C&T (Luxembourg) S.A., en tant que Société Absorbante, publiée sous la référence 2013137801/38 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 2 octobre 2013, le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante a été réalisé.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation, avec effet au 31 mars 2014, de la convention de domiciliation conclue le 30 mars 2012 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Immo Invest du Limpertsberg S.A., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.155638; et

- Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.52925.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

2-8 avenue Charles De Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signatures

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014058527/25.

(140067177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Philomelos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 186.364.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (1) Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership,
- (2) Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,
- (3) Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership,
- (4) Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,
- (5) Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, and
- (6) Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership,

each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited,

each with registered office at Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 3PP, and

each represented by Maître Julien De Mayer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 17 April 2014 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability Company ("société à responsabilité limitée") "Philomelos S.à r.l." which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Philomelos S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.00) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

**Art. 8. Management Powers, Binding signature.** The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

**Art. 9. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in

bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

**Art. 10. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 11. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 12. Accounting Year.** The accounting year begins on first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

**Art. 13. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, said appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

| Subscriber   | Number of shares | Payment    |
|--|------------------|------------|
| Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership . . . . . | 3,868            | EUR 3,868  |
| Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership . . . . . | 3,431            | EUR 3,431  |
| Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership . . . . . | 4,132            | EUR 4,132  |
| Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership . . . . . | 3,589            | EUR 3,589  |
| Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership . . . . . | 1,491            | EUR 1,491  |
| Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership . . . . . | 3,489            | EUR 3,489  |
| Total . . . . .  | 20,000           | EUR 20,000 |

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.00) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

| Name                   | Professional or private Address                  | Title   | Date of birth                | City and country of birth  |
|------------------------|--|---------|------------------------------|----------------------------|
| Danielle (dit Danièle) | 42 Op Fanckenacker                               | Manager | 9 <sup>th</sup> January 1961 | Ettelbruck (Luxembourg)    |
| Arendt-Michels         | L-3265 Bettembourg                               |         |                              |                            |
| Christopher Good       | Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG | Manager | 21 <sup>st</sup> April 1979  | Southport (United Kingdom) |
| Gautier Laurent        | 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg      | Manager | 19 <sup>th</sup> May 1983    | Mont-Saint Martin, France  |

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2014.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- (1) Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership,
- (2) Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,
- (3) Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership,
- (4) Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,
- (5) Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, et
- (6) Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership,

chacune agissant par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited,

chacune avec établissement principal à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 3PP, et chacune représentée par Maître Julien De Mayer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 17 avril 2014, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Philomelos S.à.r.l.» qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Philomelos S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,00) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.



Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité de gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être signées ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

**Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est séparable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 10. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 11. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 12. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

**Art. 14. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

| Souscripteur   | Nombre de parts sociales | Paiement   |
|--|--------------------------|------------|
| Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership . . . . . | 3.868                    | EUR 3.868  |
| Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership . . . . . | 3.431                    | EUR 3.431  |
| Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership . . . . . | 4.132                    | EUR 4.132  |
| Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership . . . . . | 3.589                    | EUR 3.589  |
| Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership . . . . . | 1.491                    | EUR 1.491  |
| Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership . . . . . | 3.489                    | EUR 3.489  |
| Total . . . . .  | 20.000                   | EUR 20.000 |

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèce de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription au taux de change susmentionné a été montrée au notaire soussigné.

*Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1,500.-

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

| Nom                                   | Adresse professionnelle ou privée                | Profession | Date de naissance | Pays et lieu de naissance |
|---------------------------------------|--|------------|-------------------|---------------------------|
| Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels | 42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg           | Gérant     | 9 janvier 1961    | Ettelbruck (Luxembourg)   |
| Christopher Good                      | Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG | Gérant     | 21 avril 1979     | Southport (Royaume Uni)   |
| Gautier Laurent                       | 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg      | Gérant     | 19 mai 1983       | Mont-Saint Martin, France |

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la personne comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: J. DE MAYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2014. Relation: LAC/2014/18663. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057962/418.

(140066814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**LUNOCA Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 186.356.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- RICOLINE SA, SPF une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme, domiciliée à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Frédéric DEPIREUX, employé privé, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «LUNOCA Consulting S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent

apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai à 15.00 heures de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

|   |           |
|---|-----------|
| - La société RICOLINE SA, SPF, pré-qualifié(e), |           |
| - cent parts . . . . .                          | 100 parts |
| TOTAL: cent parts sociales . . . . .            | 100 parts |

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Adrien Rollé, né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper.
  - Monsieur Frédéric Depireux, né le 25 septembre 1979 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper.
  - Monsieur Julien Granger, né le 26 octobre 1981 à Rambouillet (France), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointes des gérants.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la(les) partie(s) comparante(s) au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle(s)-ci doit(doivent) être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la (les) partie(s) comparante(s).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. DEPIREUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2014. Relation: DIE/2014/4858. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057886/163.

(140066439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

#### **Nettaxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.342.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un mars.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paulo Adriano ANTUNES RIBEIRO, chauffeur, né le 19 août 1969 à Ettelbruck, demeurant à L-2514 Luxembourg, 1 rue Jean-Pierre Sauvage.
- 2) Monsieur Nuno Miguel PAIS CUNHA, chauffeur, né le 1<sup>er</sup> janvier 1978 à Sao Pedro De Alva/Penacova (Portugal), demeurant à L-1713 Luxembourg, 113, rue de Hamm.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'activité de loueur de taxis et de voitures de location, la mise à disposition de personnel avec ou sans voiture et la société pourra exercer toute autre activité commerciale y relative à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination "Nettaxis S.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 10.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 12.** La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne (s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le (ou les) gérant(s) unique.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1) Monsieur ANTUNES RIBEIRO, préqualifié:<br>quatre-vingt-cinq parts sociales . . . . . | 85  |
| 2) Monsieur PAIS CUNHA, préqualifié:<br>quinze parts sociales . . . . .                 | 15  |
| TOTAL: cent parts sociales . . . . .  | 100 |

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée illimitée:

Monsieur Paulo Adriano ANTUNES RIBEIRO, chauffeur, né le 19 août 1969 à Ettelbruck, demeurant à L-2514 Luxembourg, 1 rue Jean-Pierre Sauvage.

2. Le siège social est fixé à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

*Avertissement*

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

*Evaluation des frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. A. ANTUNES RIBEIRO, N. M. PAIS CUNHA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> avril 2014. LAC / 2014 / 15243. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057931/96.

(140066246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**Finalux Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.863.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 25 avril 2014*

*Première résolution*

L'assemblée accepte les démissions des membres du Conseil d'Administration suivants Christian Denizon, Tom Bernardy et Gerry Salucci avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer Patrick PERARD, né le 23/07/1965 à Toulon, résidant au 41 Rue de Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, en tant qu'administrateur au sein du Conseil d'administration pour un mandat se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire clôturant les comptes au 30.12.2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Finexis S.A.

Référence de publication: 2014059198/18.

(140068642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.



**Edam Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.177.275,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.348.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant

- Marielle STIJGER, Gérant

- Dominique LE GAL, Gérant

- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Dominique Le Gal

*Gérant*

Référence de publication: 2014058407/20.

(140067871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**Nordic Trust Services S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 15.902.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatorze, le huit avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin 196711, avec siège social Eaton Neary, Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme..NORDIC TRUST SERVICES S.A..., (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 15 902, a été constituée suivant acte reçu par Me André SCHWACHTGEN, alors notaire à Luxembourg, en date du 2 mai 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°153 du 18 juillet 1978. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Me Jean SECKLER, notaire à Junglinster, en date du 16 octobre 2007, publié au Mémorial C n°2839 du 7 décembre 2007.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de soixante-deux euros (62,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par SG Services S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 78 306, avec siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 31 décembre 2013 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur d'entreprises de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 850,- EUR et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2014. Relation GRE/2014/1526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014057947/60.

(140066136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

### Siam Thai Massage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 186.347.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le huit avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Jérémy MASSON, agent de sécurité, demeurant à F-57100 Thionville (France), 15, allée Raymond Poincaré,
- Madame Thassanée MASSON, sans état, demeurant à F-57100 Thionville (France), 15, allée Raymond Poincaré.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "Siam Thai Massage S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de tous produits ou toutes marchandises en gros ou au détail.

La société a également pour objet l'exploitation d'un centre de massage, SPA, bien-être et relaxation, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (150,-€) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

|  |     |
|--|-----|
| - JérémY MASSON, susdit, soixante-quinze parts . . . . . | 75  |
| - ThassanéE MASSON, susdite, vingt-cinq parts . . . . .  | 25  |
| Total: cent parts sociales . . . . .                     | 100 |

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 72, Grand-Rue.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:
  - \* Monsieur JérémY MASSON, agent de sécurité, demeurant à F-57100 Thionville (France), 15, allée Raymond Poincaré;
- Est nommée gérante administrative, pour une durée illimitée:
  - \* Madame ThassanéE MASSON, sans état, demeurant à F-57100 Thionville (France), 15, allée Raymond Poincaré.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. MASSON, T. MASSON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: LAC / 2014 / 17448. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014058001/65.

(140066352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**A.M.E SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 61, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 173.035.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle aura la garde de la présente minute.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «A.M.E S.A.», ayant son siège social à L-9759 Knaphoscheid, 61, Duerrefstrooss, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173035, constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 13 du 3 janvier 2013, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachida Martinot, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Inge De Raeve, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (500,-EUR) chacune, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société prénommée pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services en matière informatique en tout genre, l'étude de marché et la dispense d'assistance, d'avis et/ou de conseils techniques, commerciaux ou administratifs dans tous les domaines sollicités par des tiers. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaire et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elles s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle opte également pour l'objet Soparfi tel que défini par la loi luxembourgeoise en vigueur. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

2. Nomination de Madame Inge De Raeve en tant qu'administrateur de la société pour une durée se terminant le 16 novembre 2018;

3. Acceptation de la démission de l'administrateur délégué actuellement en fonction, Monsieur Christophe Midavaine;

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services en matière informatique en tout genre, l'étude de marché et la dispense d'assistance, d'avis et/ou de conseils techniques, commerciaux ou administratifs dans tous les domaines sollicités par des tiers. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaire et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elles s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle opte également pour l'objet Soparfi tel que défini par la loi luxembourgeoise en vigueur. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Madame Inge De Raeve, salariée, née le 1<sup>er</sup> mai 1979 à Gand (Belgique), demeurant à B-7912 Frasnes, 12, rue du Pont de Pierre, en tant qu'administrateur de la Société pour une durée se terminant le 16 novembre 2018.

### Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Christophe Midavaine en tant qu'administrateur délégué de la Société.

### Réunion du conseil d'administration:

Ensuite, les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par l'article 6 des statuts, à la fonction d'administrateur délégué pour une durée illimitée avec pouvoir de signature individuelle Madame Inge De Raeve, prénommée.

### Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Martinot, De Raeve, Me Delvaux agissant en remplacement de Me GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2014. Relation: LAC/2014/18680. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058195/94.

(140067328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

### Société d'Investissements Cime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.029.

L'an deux mille quatorze, le trente et un mars.

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la SOCIETE D'INVESTISSEMENTS CIME S.A. une société anonyme régie par le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 49, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 79.029 (la Société).

La Société a été constituée, suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagener, notaire de résidence à Sanem, en remplacement du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 3 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 420 du 12 juin 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu du notaire Cosita Delvaux, de résidence à Rédange, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 28 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 931 du 19 avril 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien Moerenhout, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Madame Audrey Lenert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme Monsieur Karl Guénard, secrétaire général, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après par le Bureau.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire de documenter:

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Réduire le capital social de la Société du montant de UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.350.000) à UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 1.200.000) par annulation de MILLE CINQ CENTS (1.500) actions de classe I détenues par la Société.

2. Modifier l'article 3.1 des statuts.

3. Divers

Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par les comparants, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire, ensemble avec les procurations signées «Ne Varietur» par les comparants, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de même que le projet des résolutions.

- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale (l'«Assemblée»), après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence du montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000) en vue de le porter de son montant actuel de UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.350.000) à UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 1.200.000) par annulation de MILLE CINQ CENTS (1.500) actions de classe I rachetées par la Société conformément aux dispositions de l'articles 49-8 de la loi sur les sociétés commerciale tel que modifié et l'article 4 des statuts de la société.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**« Art. 3.**

3.1. Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) représenté par:

- mille cinq cents (1500) actions de classe A (les «Actions de Classe A»),
- mille cinq cents (1500) actions de classe B (les «Actions de Classe B»),
- mille cinq cents (1500) actions de classe C (les «Actions de Classe C»),
- mille cinq cents (1500) actions de classe D (les «Actions de Classe D»),
- mille cinq cents (1500) actions de classe E (les «Actions de Classe E»),
- mille cinq cents (1500) actions de classe F (les «Actions de Classe F»),
- mille cinq cents (1500) actions de classe G (les «Actions de Classe G»),
- mille cinq cents (1500) actions de classe H (les «Actions de Classe H»),

d'une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150 000) par classe d'actions et d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) par action.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J. Moerenhout, A. Lenert, K. Guénard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> avril 2014. Relation: LAC/2014/15195. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014058050/80.

(140066445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Soceurfin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 57.537.

L'an deux mille quatorze, le deux avril,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SOCEURFIN S.A., SPF, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.537, constituée suivant acte notarié en date du 27 novembre 1996, publié au Mémorial, Spécial C, numéro 159 du 2 avril 1997 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 106 du 15 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Sylvie Destoquay, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société;
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour;
3. Nomination de Monsieur Pierre Schill, né à Grevenmacher, le 10 août 1957, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur et de la procédure de liquidation;
5. Instruction au Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur de la Société Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, né à Grevenmacher, le 10 août 1957, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire (le Liquidateur).

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DESTOQUAY, A.-L. VAN DEN ECKHAUT, M. MATNELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2014. LAC / 2014 / 16391. Reçu douze euros 12,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014058049/76.

(140066770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

#### **globeSettle, Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 180.838.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014058194/10.

(140067635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

#### **DIC Poland sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.064.

#### FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Par résolutions signées en date du 18 décembre 2013, la société DIC Poland sp. z o.o., société mère de la succursale luxembourgeoise de droit étranger DIC Poland sp. z o.o. Luxembourg Branch, avec siège social au 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en a décidé la fermeture avec effet au 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014059119/16.

(140068690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

---